

# Règlement de sélection – REQ525 – Chargé de mission en analyse territoriale (M/F/X)

## 1. Conditions de participation

Vous serez admis à la sélection à condition de **disposer du diplôme requis**.. La vérification de votre expérience se fait sur base de vos réponses aux questions posées lors de votre inscription. Répondez aux questions dans **la langue de l'emploi** pour lequel vous postulez, faute de quoi votre candidature ne pourra pas être retenue.

### 1.1. Diplôme requis à la date limite d'inscription

Vous êtes en possession d'un :

- Diplôme de l'enseignement supérieur de 2ème cycle (p.ex. licence, master, ingénieur, master de spécialisation) délivré par une haute école ou une université belge, valorisable pour au moins 60 crédits dans le(s) domaine(s) suivant(s) :
  - Géographie
  - Urbanisme
  - Sociologie
  - Economie
  - Géomatique
  - Architecture
  - Ingénierie

### ***Quelles sont les autres possibilités de participation en matière de diplôme ?***

- Vous pouvez également participer si vous possédez un diplôme obtenu auparavant, assimilé à l'un des diplômes précités.
- Vous participez **sous réserve** lorsque :
  - vous avez obtenu votre diplôme dans un pays autre que la Belgique :  
Vous n'avez pas encore obtenu l'équivalence de votre diplôme ? Adressez-vous dès maintenant (la procédure étant relativement longue) auprès du Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles – [service équivalences](#) (02/690.80.00) et envoyez-la à talent.brussels (voir « Données de contact talent.brussels »).
  - vous avez obtenu votre diplôme dans une langue autre que le français :  
En fonction de votre situation, vous devrez peut-être obtenir un certificat linguistique chez Selor pour attester de votre connaissance du français. Pour ce faire, vous devez vous [inscrire en ligne](#).

Vous n'êtes pas certain que votre diplôme vous donne accès à la sélection ou vous ne savez pas si vous devez passer un test linguistique ?

Informez-vous auprès de la personne de contact de talent.brussels *avant la date limite d'inscription* (voir « Données de contact talent.brussels »).

## 1.2. Comment postuler valablement ?

Vous pouvez poser votre candidature **jusqu'au 27/09/2023 inclus**.

Vous devez poser votre candidature en ligne via « My talent ». Nous procédons au screening du diplôme téléchargé lors de votre inscription.

**Téléchargez votre diplôme et votre Curriculum Vitae (CV) en ligne au moment de l'inscription.**

**Attention :** nous procédons à la vérification de l'expérience uniquement sur base des réponses aux questions posées lors de votre inscription. Votre CV servira uniquement de base d'information à l'étape entretien.

Si vous ne parvenez pas à télécharger votre diplôme ou votre CV, vous pouvez également en envoyer une copie à la personne de contact chez talent.brussels (voir la rubrique 'Données de contact talent.brussels') en mentionnant votre numéro de registre national, votre nom, votre prénom et le numéro de la sélection.

## 2. Evaluation des compétences

Les compétences ci-dessous ainsi que la motivation pour la fonction sont importantes pour le poste et feront donc l'objet d'un ou plusieurs tests au cours de la procédure de sélection (sauf mention particulière).

### 2.1. Compétences comportementales

- Vous prenez des décisions à partir d'informations (in)complètes et initiez des actions ciblées afin de mettre en œuvre les décisions ;
- Vous soutenez activement l'esprit d'équipe en partageant vos avis et vos idées et en contribuant à la résolution de conflits entre collègues ;
- Vous vous impliquez et démontrez de la volonté et de l'ambition afin de générer des résultats et assumez la responsabilité de la qualité des actions entreprises ;
- Vous adoptez une attitude souple face aux changements, et vous vous adaptez aux circonstances changeantes et à des situations variées.

### 2.2. Compétences techniques

- Vous avez une très bonne connaissance du contexte et des thématiques en lien avec la planification du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Vous analysez de manière ciblée les données et jugez d'un œil critique l'information dans le domaine de la production de logement publics ;
- Vous vous exprimez tant oralement que par écrit, de manière claire et compréhensible et rapporter les données de manière correcte.

**Une bonne motivation est aussi importante pour la fonction.**

**Attention ! La compétence en gras et la motivation est considérée comme particulièrement importante pour la fonction.**

**Elle a donc une valeur plus importante dans le score final (x2).**

### Atout :

Etant donné que vous évoluez dans un environnement bilingue, la connaissance du néerlandais est un atout pour l'exercice de cette fonction.

## **3. Procédure de sélection**

Si vous ne vous inscrivez pas ou ne vous présentez pas à une épreuve, nous ne tiendrons pas compte de votre candidature pour la suite de la procédure.

### **3.1. Epreuve écrite**

- **à distance (sous réserve de modification) :**

Les compétences suivantes seront mesurées à l'aide d'un Q.C.M. :

- Connaissance du contexte et des thématiques en lien avec la planification du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Un classement sera établi sur base du score obtenu. Seuls les 12 premiers seront invités à la prochaine étape.

En cas d'égalité de points, le classement est établi sur base des scores obtenus en point sur 100. Si une égalité persiste, le nombre de lauréat peut être augmenté à l'avantage du candidat.

Votre participation à cette épreuve est obligatoire pour participer à l'interview.

Cette épreuve se déroulera **entre le 03/10/2023 et le 04/10/2023 (sous réserve de modification)**. Cette épreuve se déroulera à distance. Vous recevrez un e-mail vous indiquant les modalités pratiques.

Si vous ne disposez pas d'un PC ou n'avez pas accès à un PC, vous pouvez passer le test chez talent.brussels sur demande. Veuillez contacter la personne de contact de talent.brussels **au plus tard deux jours avant la date de début du test** (voir "Coordonnées de talent.brussels").

### **3.3 Entretien oral chez perspective.brussels**

- **en présentiel (sous réserve de modification) :**

L'entretien évalue si vos compétences (voir rubrique « Evaluation des compétences ») répondent aux exigences du poste. Vous serez également questionné sur votre motivation, votre intérêt et vos affinités avec le domaine.

Les renseignements donnés lors de votre inscription en ligne dans « My talent » seront utilisés comme information complémentaire lors de l'entretien.

Pour réussir, vous devez obtenir au moins 50 points sur 100.

L'épreuve orale sera précédée par un **cas pratique écrit**. Ce test sera organisé à distance (sous réserve de modification). Pour les modalités pratiques, vous serez contacté par l'un de nos collaborateurs qui vous renseignera sur la marche à suivre. Le score obtenu à ce test est intégré au score total de l'entretien. Cette épreuve se déroulera **entre le 09/10/2023 et le 10/10/2023 (sous réserve de modification)**. Il n'est pas nécessaire de vous inscrire pour cette partie, les instructions vous seront

communiquées par mail (via l'adresse indiquée dans votre compte « My talent »). Vous recevrez le temps nécessaire pour préparer ce cas. Il fera l'objet d'une discussion durant l'interview. Votre participation à cette épreuve est obligatoire pour participer à l'interview.

**L'épreuve orale se déroulera entre le 23/10/2023 et le 25/10/2023 (sous réserve de modification).**

Vous pourrez vous inscrire via votre profil de votre compte « My talent », uniquement si vous avez effectivement effectué l'épreuve précédente (« Q.C.M. »).

Pour des raisons d'organisation, vous pourrez vous inscrire **jusqu'à 72h avant l'heure de début de l'épreuve**. Passé ce délai, votre candidature ne sera dès lors plus prise en considération pour cette sélection.

Vous pourrez vous inscrire **uniquement aux dates proposées** sur votre profil « My talent ». Les demandes d'alternative envoyée via le lien « demande d'alternative » **ne seront pas** prises en compte. Si vous souhaitez demander une alternative, veuillez contacter la personne de contact Talent.brussels dès réception de l'invitation à vous inscrire à l'entretien. Veuillez également à justifier votre demande afin qu'elle puisse être analysée et qu'une réponse puisse vous être fournie rapidement. Cependant, veuillez noter qu'il ne sera pas toujours possible de répondre positivement aux demandes d'alternatives.

Si vous êtes lauréat de cette sélection, vous devrez – pour être nommé – remplir les conditions suivantes à la date d'affectation :

- être belge lorsque les emplois comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique ou que les fonctions ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou d'autres collectivités publiques
- Les citoyens revêtus d'une nationalité autre que belge et non ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen sont admissibles, dans les services du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et des personnes morales de droit public qui en dépendent, aux emplois civils qui ne comportent pas de participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique ou aux fonctions qui n'ont pas pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou des autres collectivités publiques.
- Si vous posez votre candidature dans une langue autre que celle de votre diplôme, vous devez avoir l'Article 7 correspondant à votre diplôme.
- être d'une conduite répondant aux exigences de l'emploi
- jouir des droits civils et politiques
- être porteur d'un diplôme ou certificat d'études en rapport avec le niveau du grade à conférer.

Vous serez nommé après avoir accompli avec succès la période de stage requise.

### **3.4 Et après la procédure de sélection ?**

#### **Si vous êtes lauréat ?**

Le classement des lauréats sera établi sur base des résultats obtenus à la partie « entretien ». A égalité de points, la priorité sera donnée à la personne ayant obtenu le plus grand nombre de points à la partie « motivation ». Si une égalité persiste, le classement sera établi de « atteindre les objectifs ».

Si vous faites partie de ceux qui ne peuvent pas immédiatement entrer en fonction, votre nom est repris dans une liste dans laquelle nous pouvons puiser dès qu'une place se libère à nouveau pour cette fonction.

### **Combien de temps cette liste reste-t-elle valable ?**

Une liste de 12 lauréats au maximum, valable 6 mois, sera établie. Cette liste peut être prolongée 2 fois pour une période maximale d'un an, à la demande de l'organisme recruteur. Si plusieurs lauréats sont à égalité de points pour l'attribution de la dernière place, le nombre maximum de lauréats fixé est augmenté en leur faveur.

### **Si vous n'êtes pas lauréat ?**

La procédure prend fin et vous n'êtes pas invité aux éventuelles épreuves suivantes de la même sélection.

### **Compte rendu**

Après réception de votre résultat à une épreuve de sélection, vous pouvez demander dans les 2 mois un compte rendu par écrit.

### **Représentation syndicale**

Un délégué syndical peut assister à toute sélection organisée par talent.brussels. Les délégués syndicaux sont tenus par une obligation de discrétion en ce qui concerne les informations et les documents à caractère confidentiels.

### **Pas satisfait de la procédure**

Vous pouvez envoyer une plainte à talent.brussels à l'adresse [plaintes-klachten@talent.brussels](mailto:plaintes-klachten@talent.brussels).

### **Déposer une plainte**

Lorsque vous participez à une procédure de sélection, vous pouvez déposer une plainte à tout moment de la procédure. Vous pouvez déposer une plainte si vous estimez que vous n'avez pas été suffisamment entendu par nos services, si vous estimez que la qualité de nos services est insuffisante ou si vous pensez avoir été traité injustement par l'un de nos employés.

Pour soumettre une plainte valide, vous devez d'abord avoir pris contact avec notre service Talent Acquisition via [mytalentrecruitment@talent.brussels](mailto:mytalentrecruitment@talent.brussels). Ce n'est que si vous estimez que les réponses obtenues par cette voie ne sont pas suffisantes, que vous pouvez déposer une plainte de manière valide. Vous devez ajouter vos communications (e-mails) avec la direction de Talent Acquisition au formulaire de plainte. Si vous ne le faites pas, votre plainte sera rejetée et il vous sera demandé de contacter d'abord la direction de Talent Acquisition afin de trouver ensemble une solution.

La procédure à suivre pour déposer une plainte se trouve ici : [Transparence | talent.brussels](#)

Veillez noter que, pour les procédures de sélection statutaire, vous devez déposer une plainte dans les 60 jours suivant la communication de votre résultat.

### **Consulter le service du médiateur de Bruxelles**

Vous avez le sentiment que votre plainte n'a pas été suffisamment entendue ? Vous pouvez alors vous adresser en premier lieu au service de médiation de Bruxelles. Le service de médiation de Bruxelles vérifiera si votre plainte a été traitée correctement et entamera un dialogue avec talent.brussels pour

trouver ensemble une solution. Le service de médiation ne peut suspendre ou annuler les décisions prises par talent.brussels.

### **Coordonnées du service de la médiatrice bruxelloise :**

place de la Vieille Halle aux Blés, 1 à 1000 Bruxelles

1000 Bruxelles

[courrier@le-mediateur.be](mailto:courrier@le-mediateur.be)

### **Introduire un recours**

Enfin, vous pouvez introduire un recours en annulation, éventuellement assorti d'une demande de suspension de l'exécution, auprès du Conseil d'État. Pour ce faire, vous devez envoyer un courrier recommandé au Conseil d'État (Rue de la Science 33, 1040 Bruxelles) dans les 60 jours calendrier suivant la réception de votre résultat.

Vous trouverez de plus amples informations sur la procédure de recours à l'adresse : [www.raadvanstate.be](http://www.raadvanstate.be).

## **4. Données de contact Talent.brussels**

Joyce WENSIDI – Assistante de sélection

**E-mail :** [jwensidi@talent.brussels](mailto:jwensidi@talent.brussels)

**Tel :** 0490 67 76 74

Boulevard Emile Jacqmain 20

1000 Bruxelles

[www.talent.brussels](http://www.talent.brussels)